

DIRECTION

Tél. : 04 74 78 74 04

Email : direction@ch-condrieu.fr

**DECISION DU DIRECTEUR
N°2024/003**

La Directrice,

- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 4 avril 2024, désignant Madame Céline VIGNÉ, directrice d'hôpital, dans l'emploi fonctionnel de directrice des Centres Hospitaliers de Vienne, de Beaupaire, Condrieu et Pilat Rhodanien à Pélussin à compter du 1^{er} mai 2024,
- Vu l'article L. 6143-7 du Code de la Santé Publique relatif à la compétence des directeurs des établissements publics de santé ;
- Vu les articles D.6143-33 à D.6143-38 du Code de la Santé Publique relatifs aux modalités de délégation de signature des directeurs des établissements de santé ;
- Vu l'article R. 6143-38 du Code de la Santé Publique relatif au régime de publicité des actes ;
- Considérant que la délégation de signature est un acte par lequel une autorité administrative autorise un ou plusieurs professionnels qui lui sont subordonnés, à signer certaines décisions en son nom, mais sous son contrôle et sa responsabilité ;

D E C I D E

Article 1^{er}:

Délégation de signature est donnée à **Madame Corinne ALIAS**, Cadre de santé, pour tous les actes administratifs dans le cadre de l'astreinte de direction du Centre Hospitalier de Condrieu.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à **Madame Corinne ALIAS**, Cadre de santé, pour les autorisations de transport de corps sans mise en bière et les demandes de crémation dans le cadre de l'astreinte de direction et spécifiquement en l'absence de Mme Sarah MASSON, Directrice déléguée et Mme Anne-Sophie BOYER, responsable de la gestion administrative des patients.

Article 3 :

La présente délégation prend effet à compter 1^{er} mai 2024.

Fait à Condrieu, le 02/05/2024,

La Directrice

Céline VIGNÉ